

Sont pris en charge par l'HAD :

- Les consultations médicales (médecins traitants, médecins consultants)
- Les soins paramédicaux prescrits par le médecin traitant (infirmiers, kinésithérapie, orthophonie, etc.)
- Les transports sanitaires
- La fourniture et la location de matériel et de mobilier nécessaires à la prise en charge
- La fourniture de médicaments et autres produits nécessaires au traitement
- Les examens prescrits par le médecin traitant (bilan sanguin, radiologie, etc.)

Attention : Le patient ne doit pas utiliser sa carte vitale et se faire rembourser des soins ou traitement directement auprès de la Sécurité Sociale pendant l'hospitalisation à domicile.

Après une HAD, le patient peut avoir encore besoin de soins que la Sécurité Sociale prendra en charge sur prescription médicale.

Ne sont pas pris en charge par l'HAD :

- Les draps, le linge et les produits d'incontinence ne sont pas fournis.
- Le portage des repas n'est pas assuré.
- Il n'y a pas de forfait journalier hospitalier. Les dépassements d'honoraires des intervenants libéraux ne sont pas pris en charge par l'HAD, de même que les consultations de spécialistes non prescrites dans le protocole de soins.

Aiguebelle, Aigueblanche, Aime, Aiton, Albertville, Allondaz, Les Allues, Argentine, Les Avanchers-Valmorel, La Bâthie, Beaufort-sur-Doron, Betton-Bettonet, Le Bois, Bonvillaret, Bonvillard, Bourgneuf, Bourg-Saint-Maurice, Bozel, Brides-les-Bains, Césarches, Cevins, Chamousset, Chamoux-sur-Gelon, Champagny-en-Vanoise, Champ-Laurent, Les Chapelles, Châteauneuf, Cléry, Cohennoz, La Côte-d'Aime, Crest-Voland, Epierre, Esserts-Blay, Feissons-sur-Isère, Feissons-sur-Salins, Flumet, Fontaine-le-Puits, Frontenex, La Giétaz, Gilly-sur-Isère, Granier, Grésy-sur-Isère, Grignon, Hautecour, Hauteluce, Hauteville, Landry, La Léchère, Mâcot-la-Plagne, Marthod, Mercury, Montagny, Montailleur, Montendry, Montgilbert, Montgirod, Monthion, Montsapey, Moûtier, Montvalezan, Notre-Dame-de-Bellecombe, Notre-Dame-des-Millières, Notre-Dame-du-Pré, Pallud, Peisey-Nancroix, La Perrière, Planay, Plancherine, Pralognan-la-Vanoise, Queige, Randens, Rognaix, Saint-Alban-des-Hurtières, Saint-Bon-Tarentaise, Sainte-Foy-Tarentaise, Saint-Georges-des-Hur, Sainte-Hélène-sur-Isère, Saint-Jean-de-Belleville, Saint-Léger, Saint-Marcel, Saint-Martin-de-Belleville, Saint-Nicolas-la-Chapelle, Saint-Oyen, Saint-Paul-sur-Isère, Saint-Pierre-de-Belleville, Saint-Vital, Salins-les-Thermes, Séez, Thénésol, Tournon, Tours-en-Savoie, Ugine, Val-d'Isère, Valezan, Venthon, Verrens-Arvey, Villard-Léger, Villard-sur-Doron, Villarlurin, Villaroger

UN RESEAU DE PROFESSIONNELS

L'HAD permet la coordination entre les différents acteurs de la prise en charge du patient :

- l'équipe hospitalière,
- Votre médecin traitant et votre infirmière libérale, votre kinésithérapeute
- Une psychologue
- Une assistante sociale
- Un kinésithérapeute libéral

L'HOSPITALISATION A DOMICILE

Tel.: 04 79 09 60 04

**Mail : had@cham-savoie.fr
Fax: 04 79 09 60 08**

**Rue de l'école des Mines
73600 MOUTIERS**

**Secrétariat ouvert du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00**

*En dehors de ces horaires les appels sont transférés sur
le téléphone de l'infirmière d'astreinte*

QU'EST-CE QUE L'HOSPITALISATION A DOMICILE ?

L'HAD est un mode alternatif d'hospitalisation traditionnelle en établissement de santé.

Elle permet de dispenser des soins ponctuels (antibiothérapies, traitements intraveineux...), continus ou de réadaptation (après la phase aigüe d'une maladie) qui sont formalisés dans un projet thérapeutique clinique et psychosocial.

- L'hospitalisation à domicile consiste en une prise en charge globale, évolutive, qualitative et coordonnée de patients souffrant de pathologies graves, aiguës ou chroniques, qui, en l'absence d'un tel service, seraient hospitalisés en établissement de santé.
- L'hospitalisation assure une prise en charge avec une équipe pluridisciplinaire : médicale, paramédicale, sociale, administrative et logistique
- L'hospitalisation à domicile permet la continuité des traitements entre le médecin prescripteur et les professionnels qui interviennent à domicile
- Elle assure une réponse adaptée 7j/7 et 24h/24 par des professionnels de santé spécifiquement formés
- Elle assure la sécurité et la fiabilité des transmissions grâce à un système d'information partagé performant

PRESENTATION GENERALE

L'HAD possède une capacité d'accueil de 15 places. Elle accueille les patients adultes pour tout type de prise en charge excepté les pathologies gynécologiques, pédiatriques et psychiatriques, habitant le bassin albertvillois, la Tarentaise, le Beaufortin, le Val d'Arly et une partie de la Combe de Savoie

L'ADMISSION

Le médecin hospitalier ou le médecin traitant du patient prescrit la demande de prise en charge à la suite d'un séjour hospitalier ou d'une consultation, toujours en accord avec le patient et son entourage.

L'admission en HAD suppose préalablement une évaluation par l'équipe de coordination HAD portant sur les critères médicaux d'admission, l'autonomie du patient, ses besoins, son domicile, et les moyens à mettre en œuvre.

Un délai, que nous nous efforçons de rendre le plus court possible, est nécessaire pour effectuer l'ensemble des démarches. Une admission ne peut pas se faire dans l'urgence, ni le week-end.

LA SORTIE

L'HAD est un service de court-séjour. Une durée initiale de prise en charge est évaluée et communiquée dès le début au patient et à son entourage. Elle peut être réévaluée en fonction de l'état de santé.

INTERVENANTS

Une équipe hospitalière

- Un médecin coordonnateur, Dr Emmanuelle JACQUET, responsable médical de la structure
- Un cadre de santé, Odile VILLIERS encadre l'équipe soignante
- Une assistante sociale, analyse les besoins et aide dans les démarches administratives
- Des infirmiers coordonnent les soins avec les infirmiers libéraux et en assurent une partie
- Une psychologue apporte un soutien et une aide au patient et à ses proches
- Une secrétaire répond à vos interrogations et gère les dossiers administratifs (facturation, etc.)

Des médecins, infirmiers et kinésithérapeutes libéraux

- Un médecin traitant choisi librement par le patient ou sa famille, assure le suivi médical au domicile en lien avec le médecin coordonnateur de l'HAD. Son accord est indispensable pour une prise en charge
- Des infirmiers libéraux qui peuvent assurer les soins infirmiers au domicile en relation avec l'équipe hospitalière
- Des kinésithérapeutes libéraux qui peuvent assurer les soins de kinésithérapie au domicile également en lien avec l'équipe paramédicale hospitalière de l'HAD.